

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le jeudi 15 décembre 2016 à 20h 30 en mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Informations du Maire**
- 2) **Etude Aménagement du Bourg**
- 3) **Décisions Modificatives n° 2 et n° 3**
  - **amortissements commune**
  - **admission en non-valeur de loyers impayés**
- 4) **Subventions**
- 5) **Travaux :**
  - **Elagage**
  - **Chemins**
- 6) **Dissolution du CCAS pour reprise dans le Budget Communal**
- 7) **Questions Diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
de la Commune de Le Breuil en Auge  
du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le quinze décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Considérant la nécessité et l'urgence d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une question supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir :

Projet définitif d'effacement des réseaux rue Jules Grün Centre (1<sup>ère</sup> partie).

**Etaient présents** : M David Pottier, Maire, MM Alain Testard, M Christian Guiot et Louis Bajard, Adjoint  
Mmes Valérie Bazin, Lydie Candavoine, Carole Gauchard et Françoise Lépy  
MM Bruno Dufeil, Philippe Elie, Jacques Lépy, Sébastien Sochon et Lucien Tiphagne,  
Conseillers,

**Absents excusés** : M Claude Bouty qui donne procuration à Mme Carole Gauchard

**Absent** : M Joseph Wess

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie Bazin

**1) Informations du Maire**

Aucune date n'est donnée pour la mise en service de la fibre pour le très haut débit, sachant que l'entreprise Tutor vient d'être reprise par un groupe.

L'association Figuration Créative à qui la commune a mis à disposition la salle des associations tous les mardis en attente d'un nouveau local, propose d'organiser une exposition de tableaux sur le thème des fleurs le jour du marché aux fleurs 2017.

La commune vient de recevoir les chiffres de l'INSEE concernant les populations en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Population municipale	1 019
Population comptée à part	26
<b>Population totale</b>	<b>1 045</b>

L'activité de l'Agence Postale Communale est stable. La fréquentation est en moyenne de 300 clients par mois pour une ouverture au public de 14 heures par semaine.

Une réunion concernant le ramassage des ordures ménagères dans le lotissement du Lieu Gaugain a eu lieu mardi 13 décembre dernier, en présence de Monsieur le Maire, de Monsieur Monsaint, ambassadeur du tri Blangy Pont l'Evêque Intercom et des riverains concernés venus en quasi-totalité.

Il s'agissait de trouver une solution au problème de la collecte des déchets ménagers du Lieu Gaugain. Actuellement le point de regroupement est situé en bas de la Côte Blanche et ce lieu est bien connu des habitants des communes alentours qui déposent tous genres de déchets.

Cette situation ne peut perdurer en raison des nuisances et de la difficulté du ramassage.

Plusieurs solutions ont été proposées.

A l'issue de cette réunion il apparaît que l'on se dirigerait vers un ramassage en porte à porte, une convention devra être signée par l'ensemble des résidents.

Les riverains souhaitent une reprise de la voirie par la commune.

Il sera demandé une mise à jour du devis d'une étude de la voirie.

Les vœux de la commune se tiendront à la salle des fêtes le samedi 14 janvier 2017 à partir de 18h.

## 2) Etude Aménagement du Bourg

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraire pour la réalisation d'une mission d'avant-projet et de complément de mise à jour du levé topographique concernant l'aménagement et la sécurisation du bourg.

Il s'agit du devis de l'entreprise Aménagéo pour la somme de 6 402.50 HT (7 683.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mission d'avant-projet et de complément de mise à jour du levé topographique concernant l'aménagement du bourg pour la somme de 6 402.50 HT (7 683.00 € TTC),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

## 3) Décision Modificative n°2

Afin d'émettre le mandat d'ordre et le titre d'ordre concernant les amortissements de la commune, il convient d'alimenter le compte 6811-042 (Dot.amort.immos incorp et corp) par diminution du compte 023 (Virement à la section investissement), et d'alimenter le compte 28031 (Amortis. frais d'étude) par diminution du compte 021 (Virement de la section de fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

Afin d'émettre le mandat d'ordre et le titre d'ordre concernant les amortissements de la commune, il convient d'alimenter le compte 6811-042 (Dot.amort.immos incorp et corp) par diminution du compte 023 (Virement à la section investissement), et d'alimenter le compte 28031 (Amortis. frais d'étude) par diminution du compte 021 (Virement de la section de fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	0.63 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement de la section d'investis.</b>	<b>063 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp et corp		0.63 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>0.63 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	0.63 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de fonct.</b>	<b>063 €</b>	
R 28031 : Amortis. Frais d'études		0.63 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>0.63 €</b>

### Décision Modificative n°3

En raison du non recouvrement des loyers et charges de Monsieur Max Cruchon, pour la période 2011-2014 il est nécessaire d'admettre en non-valeur la somme due pour cette période soit 4 220.00 €,.

Pour cela il convient d'alimenter le compte 6541 (créances admises en non-valeur) par diminution du compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, :

- décide d'admettre en non-valeur les loyers et charges de la période 2011-2014 dus par Monsieur Max Cruchon d'un montant de 4 220.00 €.

- décide

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	4 220.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>4 220.00 €</b>	
D 6541 : Créances admises en non valeur		4 220.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>4 220.00 €</b>

#### 4) Subvention 2016 pour l'association Maison Familiale Rurale (MFR) La Pommeray

Vu la demande pour deux élèves scolarisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide, pour 2016 d'accorder la subvention suivante :

Association MFR La Pommeraye

150.00 €

#### 5) Travaux :

##### Elagage

##### Etêtage de peupliers près du stade et démontage d'un peuplier près du vestiaire du terrain de foot.

Il s'agit de l'étêtage de 19 peupliers devenus trop hauts près du stade et du démontage d'un 20<sup>ème</sup> peuplier près des vestiaires du stade, les racines passant sous les fondations.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LEGROS, sise à Coquainvilliers, pour la somme de 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'étêtage de 19 peupliers près du stade et le démontage d'un 20<sup>ème</sup> peuplier près des vestiaires pour la somme de 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

##### Abattage de petits arbres à l'entrée de la déchèterie

Il s'agit de l'abattage de petits arbres à l'entrée de la déchèterie.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LEGROS, sise à Coquainvilliers, pour la somme de 200.00 € HT (240.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'abattage de petits arbres à l'entrée de la déchèterie pour la somme de 200.00 € HT (240.00 € TTC),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

##### Abattage d'un chêne

Il s'agit de l'abattage d'un chêne dangereux sur le domaine communal du lotissement La Croix Potage, côte des Girouettes.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LEGROS, sise à Coquainvilliers, pour la somme de 400.00 € HT (480.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'abattage d'un chêne pour la somme de 400.00 € HT (480.00 € TTC),

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

## **Chemins**

### **Chemin aux Vilains**

Il s'agit du nettoyage du chemin aux Vilains (fauche des herbacées et des ronces, coupe des branches gênant le passage).

Monsieur le Maire présente le devis de l'Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents (ASTA), sise à Surville, pour la somme de 193.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve nettoyage du chemin aux Vilains pour la somme de 193.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

### **Chemin du Fauquet par les Girouettes**

Il s'agit du nettoyage du chemin du Fauquet par les Girouettes (fauche des herbacées et des ronces, coupe des branches gênant le passage).

Monsieur le Maire présente le devis de l'Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents (ASTA), sise à Surville, pour la somme de 180.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve nettoyage du chemin du Fauquet par les Girouettes pour la somme de 180.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

### **Chemin des Grands Champs**

Il s'agit du nettoyage du chemin des Grands Champs (fauche des herbacées et des ronces, coupe des branches gênant le passage).

Monsieur le Maire présente le devis de l'Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents (ASTA), sise à Surville, pour la somme de 544.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve nettoyage du chemin des Grands Champs pour la somme de 544.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

## **6) Dissolution du CCAS pour reprise dans le Budget Communal**

Monsieur le Maire expose qu'Il est aujourd'hui possible, aux communes de moins de 1500 habitants, de dissoudre le Centre Communal d'Action Social (CCAS) par délibération du Conseil Municipal conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu que la commune de Le Breuil en Auge compte moins de 1500 habitants ;

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale des familles ;

Vu la loi NOTRE susvisée ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS en date du 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence.

Le résultat du CCAS modifiera le résultat du budget de la commune et il n'y aura donc plus de budget CCAS en 2017.

## **7) Projet définitif d'effacement des réseaux rue Jules Grün Centre (1<sup>ère</sup> partie)**

Suite à la réunion avec Monsieur Landrein du SDEC ENERGIE, Monsieur le Maire présente l'étude définitive concernant l'effacement des réseaux rue Jules Grün Centre (1<sup>ère</sup> partie).

Vu la délibération 2016/3 du 25 février 2016 précisant que le Conseil Municipal décide sa participation par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de 10 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Confirme que le projet définitif est conforme à l'objet de sa demande,
- Souhaite le début des travaux pour la mi-janvier 2017,
- Autorise monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

La couleur choisie pour les candélabres est bordeaux-rouge.

### **8) Questions Diverses**

Lecture du courrier de Mr Thureau (problème de nuisances sonores de l'entreprise NDPI).

Lecture du courrier de Mme de Nadaillac (nuisances liées à la construction du nouveau bâtiment scolaire).

Il faut revoir le fonctionnement de la commission voirie.

Les travaux chemin du Calvaire vont-ils bientôt commencés ?

La flamme du jardin du souvenir qui vient d'être créée est-elle dans le bon sens ?

Le stationnement de véhicules le long du Calvaire gêne la visibilité Chemin du Calvaire.

Certaines personnes regrettent que le spectacle de Noël des enfants se fasse l'après-midi sans que les parents ne soient invités. Le problème étant la place limitée dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

Le Maire,  
David POTTIER